

JUSTICE CGC

Syndicat JUSTICE CGC
16, boulevard Louis Blanc
85000 LA ROCHE SUR YON

Nous contacter
Tél. 06.26.59.49.63
Mail : justicecgc@orange.fr

Angers, le 10 décembre 2015

COMMUNIQUÉ

L'administration souhaite mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, des Expertises et de l'Engagement Professionnel (**RIFSEEP**).

Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à intégrer et remplacer toutes les primes existantes (sauf la NBI) et à être en partie modulable. Le montant indemnitaire n'est garanti que la première année.

Cette réforme à budget constant est inacceptable.

Nous refusons de partir du postulat : « abaisser la prime de certains afin d'augmenter celle des autres »

Si nous ne sommes pas opposés à une prise en compte du mérite, nous refusons que des fonctionnaires soient mieux rémunérés au détriment de leurs collègues . Si cette réforme est mise en place, elle doit se faire comme pour les magistrats.

Ceux-ci ont bénéficié, d'une Prime Fonction Résultat (PFR) **mais en complément de leur indemnité forfaitaire.**

Lors de notre dernier rendez-vous avec le sous-Directeur des Ressources Humaines des Greffes, celui-ci nous a clairement fait comprendre que les magistrats ne passeraient pas à la RIFSEEP...

Ce qui nous serait favorable, ne le serait-il pas pour eux ?

Là, il y a de quoi s'inquiéter !

P/Le Bureau
Le secrétaire général
P. NEVEU

- Un article de fond sera consacré à la RIFSEEP dans le prochain journal.